



Litige entre propriétaire et locataire

Par **véronique**, le **18/06/2009** à **12:11**

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement en belgique depuis 2 ans , a mon entré la première année j'ai signé un bail pour 1 ans (soit de sept 07 à aout 08), par contre l'etat des lieux a été fait en ma présence sur un cahier , l'agent ma dit qu'il le mettrait au propre et reviendrais pour que je puisse le signer, , jusqu'a aujourd'hui je ne jamais revue ce document, donc je ne pas signé d'etat de lieu.

à la fin de mon bail la première année soit en aout 2008 .L'agent me contactat pour savoir si je voulais renouveler le bail ,ce que j'ai accepter, il me recontacta a deux reprises pour prendre rdv pour signer le nouveau bail il ne s'est jamais présenter jusqu'a ce jour, donc je n'ai jamais signé de bail pour la deuxième année...

Le loyer ayant augmenté durant cette 2 éme année , n'étant qu'étudiante n'ayant pour revenue que 381 EUROS d'une subventio pour ma formation je fis part au gérant par courrier avec AR en mars 2008 que je mettais fin a mon bail en juin 08 et vue que mes subventions allaient etre coupées j lui demandais de garder les 2 mois cautions pour le loyer de mai et de juin (le logement n'ayant pas de dégradation) il refusa ma proposition et veut m'obliger a payer juillet , aout alors que je libère son logement fin juin...

[s]Je souhaitrais savoir qu'elle son mes drois et qu'est ce que je risque? Je vraiment embété si vous pouviez me répondre afin de méclairer , dans l'attente d'une réponse [/s], je vous remercie d'avance.